BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1814

## 90 – TERRITOIRE DE BELFORT

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

## Ventes et cessions

424 574 424 RCS Belfort.
**AURIS.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 1094800.00 EUR.
*Adresse :* 8, Chemin du Mont Gargot, 25600 Nommay.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Pour la société absorbante : Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigle SCI DU PRARIAND Forme Société civile au capital Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté 8 Chemin du Mont Gargot – 25600 NOMMAY Montant du capital 10 000 € RCSR.C.S. BELFORT 820 588 713, Pour la société absorbée : Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigle AURIS SARL Forme Société à responsabilité limitée Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté 8 Chemin du Mont Gargot – 25600 NOMMAY Montant du capital 1 094 800 € RCSR. C. S. BELFORT 424 574 424, L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : L'actif et le passif de la société AURIS SARL, estimés à leurs valeurs comptables conformément aux règles dispositions des articles 710-1 à 770-2 du plan comptable général, s'élèvent à : Actif :2 353 237,57 € Passif :6 218,50 € Soit un actif net à transmettre de 2 347 019,07 € En contrepartie de cet apport, la Société Absorbante procédera à l'émission de 2 346 000 parts sociales nouvelles entrainant une augmentation de capital de 2 346 000 € et dégageant une prime de fusion de 1 019,07 €. La société absorbante trouvant dans les biens transmis par la société absorbée 9 700 de ses propres parts sociales, annulera lesdites parts et réduira en conséquence son capital de 9 700 €, ce qui porte le capital final de la société absorbante à 2 346 300 €. La date d'effet prévue est fixée au 1er janvier 2024. La date du projet commun de fusion : le 29 octobre 2024. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : SociétéDate du dépôtLieu du RCS Absorbante : SCI DU PRARIAND 30/10/2024BELFORT Absorbée : AURIS SARL 30/10/2024BELFORT.